



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.512.0

GEN 5 / 06

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

PROTOCOLE ADDITIONNEL III

I. Signatures du Protocole III

Le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (Protocole III), fait à Genève le 8 décembre 2005, a été récemment signé par les Etats suivants:

- | | |
|--------------------------|------------------|
| (1) Suède | le 30 mars 2006 |
| (2) République du Kenya | le 30 mars 2006 |
| (3) Serbie-et-Monténégro | le 31 mars 2006 |
| (4) République tchèque | le 12 avril 2006 |
| (5) Slovaquie | le 25 avril 2006 |

II. Communication du dépositaire

Le Protocole III restera ouvert à la signature jusqu'au 7 décembre 2006, sur rendez-vous, auprès du dépositaire à Berne. Il sera par ailleurs possible de le signer à Genève les 19 et 20 juin 2006, à la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales.

Les Etats parties qui souhaitent signer le Protocole III sont priés de s'annoncer au dépositaire (DFAE, Section des traités, CH-3003 Berne, tél.: +41 31 325 07 63, fax: +41 31 325 07 29, courriel: dv-staatsvertraege@eda.admin.ch) et de lui faire parvenir à l'avance, pour contrôle, les pleins pouvoirs spécifiques exigés pour cette signature.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève et en application des articles 15 et 17 du Protocole III.

Berne, le 27 avril 2006

